

RÈGLEMENTS DU CONCOURS PUBLICITAIRE

PRIX À GAGNER :

Un VTT CAN-AM Outlander 2022 d'une valeur de 9 099 \$ + taxes.

Important : Ce prix n'est pas monnayable et le coût d'enregistrement du véhicule sera aux frais du gagnant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

- Ce concours s'adresse à tous les membres de la radio CHGA;
- La date limite pour devenir membre de la radio afin d'être éligible au tirage est le samedi 22 avril 2023, à 17 h 00.
- Les employés, les membres du conseil d'administration et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

1. Le tirage au sort se fera en ondes à la radio CHGA-FM, située au 158, rue Laurier, à Maniwaki (Québec), le samedi 22 avril 2023, à 18 h 00.
2. Le gagnant sera téléphoné pour être informé de son prix puis son nom sera annoncé à la radio CHGA-FM et publié sur le site Internet de la radio au www.chga.fm.
3. Le prix devra être réclamé à la radio CHGA-FM, au 158, rue Laurier, à Maniwaki (Québec), et ce, au plus tard le 31 mai 2023. Pour obtenir son prix, le gagnant devra se soumettre à l'équation mathématique suivante : $(5 \times 10) - 5 =$.
4. Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
5. Les règlements du concours seront disponibles sur notre site Internet au www.chga.fm. Les règlements seront également disponibles directement à la station de la Radio CHGA. Les gens pourront donc se présenter au 158, rue Laurier, à Maniwaki ou appeler au 819 449-9730 pour obtenir les règlements.